

**Au sein d'une société bienveillante
améliorer la condition des artistes
une mission de l'État qui jamais ne s'achève**

**Mémoire présenté à la
Commission de l'économie et du travail**

dans le cadre de sa consultation publique sur

le Projet de loi n° 35

Loi visant à harmoniser et à moderniser

les règles relatives au statut professionnel de l'artiste

16 mai 2022

Table des matières

Préambule	3
Au sujet des mesures annoncées pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes.....	3
Le contexte extraordinaire créé par la pandémie COVID-19	5
Les enjeux relatifs à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes.....	5
Rappels d'initiatives gouvernementales significatives	6
Bilan de la mise en œuvre du plan d'action « Pour mieux vivre de l'art	7
Suivi ministériel aux travaux du Comité permanent	8
1. Conflit des techniciens dans le domaine du cinéma.....	8
2. Consultation sur l'application des 2 lois sur le statut de l'artiste.	8
3. Portraits statistiques des professions artistiques et de communication.....	8
4. Protection sociale des artistes et autres groupes de travailleurs indépendants.....	9
Les actions envisagées pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes..	10
Axes et pistes d'action suggérés	10
Évaluation et bilan	13
Vers une nouvelle stratégie de développement des ressources humaines en culture	13
Conclusion	14
Parcours professionnel – un aperçu.....	15

Préambule

La présentation de ce mémoire à la Commission de l'économie et du travail est une contribution personnelle à l'intention des artistes pour qui j'ai consacré l'essentiel de ma vie active. L'impact de la pandémie sur les artistes et sur l'ensemble du secteur culturel, observé jusqu'à maintenant, et celui que nous pouvons anticiper aux cours des prochaines années est ce qui m'a motivé à le rédiger.

Son contenu est le fruit d'une réflexion alimentée par mes réalisations professionnelles au sein du milieu de l'éducation, au sein du secteur culturel et comme professionnel du gouvernement du Québec.

Durant ces années, j'ai participé à plusieurs initiatives en lien avec l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes, le développement des ressources humaines et les lois sur le statut de l'artiste.

Avant sa présentation, le 27 avril 2022, par la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, (ci-après : la Ministre), il y a eu une large consultation auprès des milieux concernés. C'est ce qui explique que les commentaires formulés et les pistes d'action suggérées porteront uniquement sur l'objectif d'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes.

Au sujet des mesures annoncées pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes

En complément à la présentation du projet de loi n° 35, la Ministre a annoncé plusieurs [mesures visant l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes](#). Celles qui sont chiffrées totalisent **8,6 M\$**.

Les mesures proposées constituent un programme consistant. Elles s'inscrivent dans un continuum historique et répondent aux besoins observés et documentés en matière de formation continue, de santé et de sécurité et de soutien du revenu. D'autres répondent au constat fait ces dernières années, de l'existence d'un environnement toxique dans certains milieux de travail et à la nécessité d'y apporter des correctifs. Ces mesures pourraient être regroupées sous les catégories suivantes :

Mesures de soutien à la création

- Bonification des honoraires des artistes et des écrivains inscrits au Répertoire culture éducation (de 325 \$ à 515\$).
- Bonification des bourses de création du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) (30 M\$).
- Nouveau programme d'aide à l'autoproduction musicale. (3 M\$).

Santé et sécurité

- Fonds de soutien psychosocial aux artistes et travailleurs culturels géré par la Fondation des artistes (615 k\$).
- Signature d'une entente avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour protéger les artistes du cirque lors de leurs entraînements supervisés.
- Accompagnement accru des artistes et de leurs représentants dans les cas de harcèlement et de violence sexuelle.
- Déploiement d'une offre de formation pour sensibiliser l'ensemble du secteur culturel à la prévention des agressions sexuelles et du harcèlement.

Formation continue et mentorat

- Mise en œuvre de deux mesures de formation et de mentorat et remédier à court terme à la rareté de main-d'œuvre en audiovisuel. (1,3 M\$)
- Déploiement d'un comité en ressources humaines de Compétence culture pour contrer la rareté de la main-d'œuvre dans tous les secteurs culturels.

Transition de carrière

- Démarrage de divers services d'accompagnement à la transition de carrière pour les artistes des arts de la scène. Mandataire Confluence (170 K\$).

Amélioration des conditions socioéconomiques

- Soutien de projets pour l'atteinte de cet objectif. (500 k\$).

Sécurité financière : assurance emploi

- Adresser une demande formelle au gouvernement fédéral pour l'intégration des artistes et travailleurs culturels au régime d'assurance emploi.

Avec l'annonce de ces mesures, la Ministre confirme que le projet de loi n° 35, constitue une condition nécessaire pour l'amélioration des conditions des artistes, mais que cette condition est insuffisante pour y parvenir.

Bien que le programme de mesures soit bien ciblé, celui-ci pourrait être bonifié par quelques éléments qui seront présentés dans les prochaines sections. Ces éléments vont s'inscrire en continuité avec les initiatives réalisées en matière d'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes depuis 1986.

Le contexte extraordinaire créé par la pandémie COVID-19

La pandémie générée par la COVID-19 a mis en relief la fragilité de plusieurs secteurs économiques, mais celui de la culture est sans doute un de ceux qui a le plus souffert en raison de ses particularités atypiques. Les périodes de confinement ont eu un impact sur les activités génératrices de revenus, le comportement des spectateurs, les conditions d'exercice de la profession, sans oublier l'impact sur la santé psychologique des individus.

L'absence d'un filet de sécurité adapté aux caractéristiques des ressources humaines en culture, à savoir : [la prépondérance du travail autonome \(artistes, artisans, autres travailleurs autonomes\) et d'une multitude de petites organisations très diversifiées](#) a été mis en relief d'une façon dramatique. Mais cette pandémie a également fragilisé davantage les bases économiques du marché du travail du secteur culturel.

Heureusement que les mesures de soutien développées par le gouvernement du Québec et par le gouvernement fédéral, à l'intention des artistes, des travailleurs culturels et des organismes, ont permis d'atténuer et de compenser temporairement l'impact économique du confinement sur les activités du secteur culturel. De plus, les investissements annoncés par le ministre des Finances dans le Budget du Québec 2022-2023 sont de nature à susciter l'espoir du milieu culturel. Ces investissements ont permis à la Ministre d'annoncer [un plan](#) de plus de 225 M\$ pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel.

Les enjeux relatifs à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes

Le principal enjeu de l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes concerne la capacité du secteur de générer des activités économiques significatives pour permettre aux artistes – mais aussi aux travailleurs culturels - d'anticiper un niveau de revenu suffisant. C'est seulement à cette condition que leurs conditions pourront s'améliorer et que leur protection sera assurée dans la durée. Les mesures qui seront proposées pour bonifier celles annoncées par la Ministre s'inscriront dans une perspective historique et dans un contexte de précarité mondiale unique.

Rappels d'initiatives gouvernementales significatives

La réflexion sur cet enjeu n'est pas nouvelle, ni les mesures pour tenter d'atténuer les difficultés inhérentes à l'exercice d'une profession artistique.

Le mandat d'examen de la condition socioéconomique des artistes, confié à la Commission de la culture en mai 1986, a contribué d'une façon déterminante à la professionnalisation du secteur culturel.

Cet examen a posé les jalons du dossier du statut socioéconomique des artistes et pavé la voie à l'adoption des deux lois sur le statut de l'artiste (1987 et 1988). Par ailleurs, cet exercice a offert à de nombreuses associations l'occasion de faire valoir leurs préoccupations. L'adoption des deux lois a favorisé la consolidation des associations, et pour certaines, susciter une réflexion quant à la pertinence de déposer une demande de reconnaissance auprès de la Commission créée à cet effet.

D'autres démarches importantes ont suivi. Je retiens les deux suivantes :

1. [Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture](#)
 - a. Dévoilement en juin 2000.
 - b. [Entente MCC—Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociales \(MESS\)](#) pour sa mise en œuvre, dévoilée en octobre 2000.
Cette entente était pourvue d'un budget de 27,6 M\$.
2. [Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes « Pour mieux vivre de l'art »](#)
 - a. Lancement en juin 2004, par la Ministre d'alors, M^{me} Line Beauchamp, et annonce de la création d'un Comité permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes (ci-après : le Comité permanent)

Bilan de la mise en œuvre du plan d'action « Pour mieux vivre de l'art »

En juillet 2008, le Comité permanent a remis à la Ministre d'alors, Mme Christine St-Pierre., son [Bilan de la mise en œuvre du plan d'action « Pour mieux vivre de l'art »](#). Celui-ci propose une analyse détaillée des avancées et contraintes pour chacune des mesures du plan d'action.

Voici les éléments retenus pour les fins du présent mémoire :

Régimes de retraite, assurances collectives et protection des travailleurs autonomes à la CNESST (principalement les artistes visées par la Loi S-32.01)

Constats

- L'intérêt des artistes à contribuer à un régime de retraite ou à un régime d'assurance collective est étroitement lié à leur marge de manœuvre financière et également au mode d'organisation du secteur.
- La mutualisation des risques est difficile à réaliser, compliquant ainsi les regroupements interprofessionnels et intersectoriels (ex. : dossier des métiers d'art avec la CSST).
- Le niveau de rémunération des artistes de ces secteurs rend difficile le paiement des contributions à un régime de retraite ou à un régime d'assurance collective.

Pistes d'action suggérées

- Valider l'hypothèse d'examiner ces problématiques en les élargissant à d'autres secteurs d'activité dans lesquels œuvre une masse critique de travailleurs autonomes, dans le but de contrer la difficulté de mutualiser les risques au sein du secteur culturel uniquement.
 - Le rôle de catalyseur que pourrait jouer l'État est évoqué.
- Explorer les pistes susceptibles de favoriser l'augmentation des occasions d'affaires pour les artistes des secteurs des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature et les auteurs dramatiques.

Amélioration de la rémunération par les programmes

Constat

- Malgré les augmentations des budgets consentis au CALQ au cours des dernières années, malgré les orientations de la Ministre communiquées au CALQ visant l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes et malgré les attentes signifiées par le CALQ à l'égard des organismes, il semble que les milieux culturels considèrent toujours que la rémunération des artistes stagne.

Connaissance

Constat

- La difficulté de mesurer l'amélioration de la situation des artistes sur le plan de la rémunération depuis 2004 est attribuée aux lacunes touchant les statistiques.

Piste d'action suggérée

- concevoir un programme de statistiques sur les conditions socioéconomiques des artistes.

Suivi ministériel aux travaux du Comité permanent

Quatre initiatives ministérielles ont été prises en lien avec les observations du Comité permanent ou en lien avec son mandat:

1. [Conflit des techniciens dans le domaine du cinéma.](#)

La question du statut de l'artiste s'est retrouvée au cœur des travaux du Groupe de travail dirigé par M. Gilles Charland, Secrétaire associé au Conseil du Trésor. Celui-ci avait été mandaté à l'hiver 2007 par la Ministre d'alors, M^{me} Line Beauchamp. Le mandat était de trouver une solution au conflit de travail entre les syndicats de techniciens dans le domaine du cinéma. Les travaux ont conduit à la modification de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes des arts de la scène, du disque et du cinéma (juin 2009).

2. [Consultation sur l'application des 2 lois sur le statut de l'artiste.](#)

Le 1^{er} avril 2009, la Ministre d'alors, madame Christine St-Pierre, a confié au Groupe de travail présidé par M^e Jean-Paul L'Allier, un mandat de consultation sur l'application des deux lois sur le statut de l'artiste. Le rapport lui a été remis en avril 2010.

3. [Portraits statistiques des professions artistiques et de communication.](#)

À la fin des années 2000, le MCC a confié à l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) le mandat de réaliser un portrait statistique des professions artistiques et de communication. Le premier portrait réalisé est celui des écrivains. L'étude a été diffusée en mai 2011.

L'OCCQ a consacré un numéro de son bulletin [Optique culture](#) aux résultats de cette étude. Un des éléments intéressants de ce bulletin est la section typologie. Celle-ci comprend 6 catégories. Les composantes sont la portion du temps de l'écrivain consacré à son activité principale, ses activités connexes et aux autres activités.

Pour chacune des catégories, les caractéristiques du profil général et professionnel sont énumérées. Le nom attribué à chacune illustre très bien les différentes situations :

- L'écrivain en début de carrière (environ 14 % ou 210 personnes)
- L'écrivain à « double vie » (environ 35% ou 530 personnes)
- Le littéraire (environ 27% ou 410 personnes)
- L'écrivain de vocation (environ 12% ou 190 personnes)
- L'écrivain de deuxième carrière (environ 9% ou 140 personnes)
- L'auteur à succès (environ 4% ou 60 personnes)

Ainsi en deux pages, un portrait très révélateur de la condition des écrivains émerge, de même que des cibles potentielles pour concevoir des interventions susceptibles d'améliorer leurs conditions.

4. Protection sociale des artistes et autres groupes de travailleurs indépendants

[La protection sociale des artistes et autres groupes de travailleurs indépendants: analyse de modèles internationaux.](#) Sous la direction de Martine D'Amours, professeure à l'Université Laval. Rapport déposé au MCC en octobre 2012.

Les actions envisagées pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes

La pandémie provoquée par la COVID-19 a mis en relief deux vulnérabilités du milieu culturel :

- la faiblesse de son écosystème;
- l'absence d'un filet de sécurité sociale adapté à la réalité des artistes, artisans et travailleurs du secteur.

Le contexte de la pandémie est unique par son ampleur planétaire. Par ailleurs, la crise économique que nos sociétés traversaient à la fin des années 1990 a nécessité la mobilisation de l'État et des milieux concernés pour établir un diagnostic et élaborer une stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture.

Malgré des contextes différents, les problématiques et les enjeux sont similaires. C'est pourquoi, les pistes d'action suggérées dans le présent mémoire s'inspirent des leçons tirées des initiatives des dernières décennies et de la riche documentation disponible. Celles-ci se veulent complémentaires au [Plan annoncé par la Ministre le 10 avril](#) et aux [mesures visant l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes annoncées le 27 avril 2022](#).

L'objectif visé est l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes d'une façon durable. La priorité devrait être accordée aux artistes des secteurs des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature et les auteurs dramatiques. Cette suggestion découle des constats formulés dans le bilan du Comité permanent et mentionné dans la section précédente.

Axes et pistes d'action suggérés

Récemment, [le ministre de la Santé, M. Christian Dubé affirmait : « Ce qui se mesure peut s'améliorer »](#).

Cette affirmation concerne la gestion des soins dans le secteur de la santé. Elle rejoint le constat que faisait le Comité permanent en 2008 et elle pourrait inspirer la conception des outils nécessaires pour mesurer l'amélioration de la situation des artistes sur le plan de la rémunération.

Les démarches à entreprendre et les outils à concevoir devraient permettre de tracer un portrait le plus précis possible de la rémunération et des conditions des artistes dans les différentes disciplines, En s'appuyant sur les caractéristiques révélées par ces portraits, il deviendrait possible de fixer des objectifs d'amélioration à atteindre et de déterminer les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Les suggestions d'action à réaliser sont regroupées sous trois axes :

- 1. Connaissance et recherche**
- 2. Rémunération**
- 3. Sécurité financière : régime de retraite et assurance collective**

1. Connaissance et recherche

Actions proposées

- Actualiser les portraits statistiques des différentes professions artistiques réalisés par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) au début des années 2010. Les portraits devraient être actualisés sur une base quinquennale.
 - Les professions prioritaires devraient être les écrivains, les artistes en arts visuels, ceux des métiers d'arts et les auteurs dramatiques.¹
- Explorer la possibilité d'établir des partenariats pour assurer sa réalisation sur le plan du financement et des ressources humaines.
 - À titre indicatif : l'OCCQ, le CALQ, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), les associations d'artistes, de producteurs et de diffuseurs concernées, Compétence culture, les universités et les instituts de recherche spécialisée en culture.
 - Du côté des organismes fédéraux, le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des arts du Canada et Statistiques Canada pourraient être invités à contribuer à cette démarche.²

2) Rémunération

Le rétablissement des piliers du marché du travail culturel est une condition nécessaire pour assurer sur une base continue, le renouvellement des occasions d'engagement pour les artistes et artisans, mais aussi pour les travailleurs autonomes et salariés. Ce faisant, l'activité économique du secteur pourrait reprendre son cours normal. Le [plan de 225 M\\$](#) annoncée par la Ministre vise l'atteinte de cet objectif.

Actions proposées

a) Augmentation des occasions d'engagement des artistes et des artisans

- S'inspirer des profils statistiques des professions réalisés au début des années 2010 pour développer les mesures de soutien appropriées et cibler les objectifs d'amélioration de la rémunération à atteindre.

¹ Ce choix découle d'un constat du [Comité permanent](#).

² Rappelons que Statistiques Canada disposait d'un service de la statistique culturelle au début des années 1980.

b) Soutenir les initiatives de développement entrepreneurial.

- L'élaboration d'une approche de soutien à l'entrepreneuriat des artistes pourrait s'inspirer de la [Stratégie](#) québécoise de développement des ressources humaines en culture (page 11 du synopsis).

3. Sécurité financière : régime de retraite, assurance collective

Actions proposées

- Explorer les avenues pour pallier les difficultés d'accès à une protection sociale des artistes des domaines des arts visuels, de la littérature, des métiers d'art. et des auteurs dramatiques.³
- Mettre à contribution les chercheurs des institutions et organismes sur les plans québécois, canadien et international pour partager l'expertise ainsi que les expériences à retenir et les écueils à éviter en matière de protection sociale des artistes et travailleurs culturels, autonomes et salariés.
- Il reviendrait au ministère de la Culture et des Communications de lancer cette initiative et d'en assurer la supervision.

L'Initiative [Culture en action](#) rejoint l'esprit des axes et pistes suggérés dans la présente section. Toutefois, sa portée est plus large, puisqu'elle s'adresse à l'ensemble du secteur culturel. C'est l'organisme Compétence Culture qui en est le maître d'œuvre et la démarche est financée par le gouvernement du Québec.

Ce chantier vise à élaborer un plan d'action pour les ressources humaines en culture. Un grand atelier printanier se tiendra les 2 et 3 juin 2022. Un grand atelier automnal se tiendra en novembre 2022. Le dépôt d'un plan d'action est prévu en décembre 2022.

Les quatre thèmes qui seront abordés sont les suivants :

- formation et développement des compétences;
- conditions de travail;
- filet social et programmes;
- diversité et inclusion.

³ Cette action devrait tenir compte du rapport de [Mme Martine D'Amours](#). De plus, un relevé de littérature des initiatives réalisées depuis le dépôt de son rapport, en octobre 2012, devrait être effectuée.

Évaluation et bilan

Étant donné les enjeux, il serait opportun de prévoir un suivi des différentes initiatives qui seront réalisées avec l'aide du MCC ainsi qu'un arrimage avec les recommandations et le plan d'action visant à améliorer les conditions de travail dans le secteur culturel qui découleront de Culture en action.

Par conséquent, il est suggéré de :

- Prévoir un mécanisme d'évaluation comprenant un rapport d'avancement annuel et un bilan triennal.
- Documenter les progrès et les difficultés de la mise en œuvre des différentes mesures visant l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes afin d'y apporter les ajustements jugés nécessaires.

Ce mécanisme de suivi et d'évaluation pourrait s'inspirer de celui retenu pour les deux initiatives gouvernementales suivantes :

- [l'Entente](#) de mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture (article 7).
- [le Plan d'action « Pour mieux vivre de l'art » \(mesure 12\)](#).

Vers une nouvelle stratégie de développement des ressources humaines en culture

Les mesures annoncées par la Ministre, les pistes suggérées dans le présent mémoire ainsi que les résultats de la démarche Culture en action pourraient conduire à l'articulation d'une nouvelle stratégie de développement des ressources humaines en culture qui répondrait aux défis du secteur culturel dans le contexte postpandémique.

Celle-ci pourrait conduire à la conclusion d'une entente interministérielle et/ou à un plan gouvernemental à l'image du plan d'action « Pour mieux vivre de l'art ».

Son élaboration suppose l'adhésion des associations d'artistes, des associations de producteurs et des associations de diffuseurs ainsi que des organismes concernés.

Cette démarche se ferait en parallèle avec la demande officielle adressée au gouvernement fédéral d'intégrer les artistes et les travailleurs culturels au régime d'assurance-emploi.

Étant donné le rôle joué par le gouvernement fédéral durant la pandémie et ses ressources importantes, le gouvernement du Québec pourrait évaluer la pertinence de l'associer comme partenaire à cette initiative.

Conclusion

Le projet de loi N° 35 ainsi que les différentes mesures visant à améliorer les conditions socioéconomiques des artistes sont de toute évidence les résultats d'une démarche soutenue de la Ministre, des membres de son équipe ministérielle et ceux des services juridiques. Elles reflètent également les préoccupations exprimées par les représentants du secteur culturel ainsi que leur collaboration

Ces mesures traduisent également la capacité de persuasion dont a fait preuve la Ministre auprès des autres ministères et organismes concernés pour permettre de les annoncer.

Le contexte pandémique rend la présentation de ces résultats encore plus remarquable.

Les constats des travaux entrepris au cours des dernières années illustrent les difficultés qu'éprouvent les artistes et les travailleurs culturels à cumuler un revenu décent de leur pratique artistique et que le double emploi est une réalité bien présente.

Cette insécurité économique est aggravée par une vulnérabilité supplémentaire due au manque de filet de sécurité adapté aux circonstances qui empêchent une personne de travailler. La pandémie en a fait la démonstration d'une façon dramatique.

L'enjeu du contexte postpandémique est de donc mettre en mouvement d'une façon concertée, l'ensemble des initiatives annoncées ou envisagées qui sont susceptibles de contribuer – directement ou indirectement - à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes et de prévoir un programme adéquat pour mesurer les progrès et identifier les difficultés de mise en œuvre. L'approche devrait en être une de recherche/action.

Cet objectif pose un défi de taille pour un secteur qui se caractérise par la prépondérance du travail autonome et une multitude de petites organisations très diversifiées.

C'est pourquoi, nous devons souhaiter aux artistes une société bienveillante et un État pour qui l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques demeure une mission qui jamais ne s'achève.

Parcours professionnel – un aperçu

Aperçu des principales initiatives visant l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes auxquelles Gaëtan Patenaude a été associées.

Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Secrétariat à la condition socioéconomique des artistes – coordonnateur (2004-2013)

Comité d'orientation sur les conditions socioéconomiques des artistes – secrétaire (2003-2004)

Application des lois sur le statut de l'artiste

- Comité dirigé par M. Jean-Paul L'Allier pour examiner l'application des lois sur le statut de l'artiste (2009-2010).
- Groupe de travail dirigé par M. Gilles Charland, pour résoudre à long terme un conflit de juridiction entre deux syndicats dans le secteur du cinéma et ramener la paix industrielle. (2007-2009). En juin 2009, le projet de loi n° 32 a été adopté.

Amélioration des conditions socioéconomiques des artistes

- Comité d'orientation sur les conditions socioéconomiques des artistes (2003-2004)
 - Plan d'action gouvernemental pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes « Pour mieux vivre de l'art » comprenant 12 mesures.
 - Bilan du Comité permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes (2008)
 - Programme d'enquêtes sur les professions artistiques et de communication.
 - Réponse du Québec à l'enquête de l'UNESCO sur la situation sociale des créateurs, artistes et artistes-interprètes (2008).
 - Analyse des modèles de protection sociale pour les artistes et travailleurs autonomes dans six pays d'Europe et aux États-Unis. Mme Martine D'amours, directrice du projet - Université Laval. (2011-2012)

Emploi et formation continue

- *Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture (1998-2000)*
 - Entente de mise en œuvre et suivi (2000-2001)

Regroupement québécois de la danse⁴

Membre fondateur et premier directeur général (1984-1995)

Commission de la culture : Participation aux consultations publiques

- Mémoire sur le statut de l'artiste et du créateur *Pour une politique des arts et des professions artistiques*. Mandat : étudier le statut socioéconomique des artistes au Québec, mai 1986.
- Mémoire *Concilier le droit de l'artiste au respect de son intégrité avec le développement harmonieux du milieu de la danse*. Mandat : Examen du projet de loi 90 sur le statut de l'artiste des arts de la scène, du disque et de l'audiovisuel, printemps 1987.
- Mémoire : *Sur la voie tranquille d'une Révolution culturelle, un nouveau contrat social se profile*. Mandat : Étude de la Proposition : Une Politique de la Culture et des Arts présentée à la ministre d'alors des Affaires culturelles du Québec, madame Liza Frulla, par le Groupe-Conseil sous la présidence de monsieur Roland Arpin, septembre 1991.

Application des lois sur le statut de l'artiste

- Étude d'impact de la loi sur le statut de l'artiste dans le secteur de la danse (1990-1991).
- Démarche des interprètes visant leur syndicalisation et celle relative à la création d'un « secteur danse de création et de répertoire » à l'Union des artistes (1991-1993)

Santé et sécurité du travail

- Étude sur la santé et la sécurité dans le secteur de la danse et mise en œuvre des recommandations.
- Implantation d'un programme de soutien à l'entraînement des interprètes.

Formation de la main-d'œuvre

Commission de formation professionnelle du Montréal métropolitain

2e vice-président (1991-1993)

Membre du conseil d'administration (1987-1993)

Membre du comité Art, culture, loisirs (1986-1993)

Syndicat du personnel de soutien du CÉGEP Ahuntsic

Vice-président (1976-1977)

Membre du Comité des relations de travail et du Comité de perfectionnement

- Élaboration d'une politique de perfectionnement modulée selon les besoins de l'employeur et selon les objectifs de développement professionnel du personnel de soutien.

⁴ D'octobre 1984 à février 1994, le nom de l'association était Regroupement des professionnels de la danse du Québec.